



AR09037CAB

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

ARRÊTÉ

désignant les représentants de l'administration
au sein du comité technique paritaire spécial «cabinet du ministre»

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'État;

VU l'arrêté du 3 février 2003 portant institution de comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, modifié;

ARRETE :

Article 1^{er}.: Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique paritaire spécial « cabinet du ministre» institué par l'arrêté du 3 février 2003 susvisé sont désignés comme suit :

a) Membres titulaires :

Mme Nathalie BRICNET, chef de cabinet, présidente,
Mme Claude VIAU, conseillère technique chargée de l'enseignement, de la formation et des questions sociales,
M. Didier GUEUDIN, chef du bureau du cabinet,
M. Michel CHAZAUD, chef de la mission défense,
M. Philippe DIDIER, contrôleur budgétaire et comptable ministériel,
M. Jacques BRULHET, vice-président du CGAAER,
M. Patrick DEDINGER, secrétaire général du CGAAER,
Mme Sophie VILLERS, présidente de la commission «Europe et international »,
Mme Françoise THEVENON LE MORVAN, inspectrice générale de l'agriculture.
Mme Jacqueline LORRE, chef du pôle qualité, formation et documentation du CGAAER.

b) Membres suppléants :

Mme Isabelle MISRACHI, chef de cabinet adjointe
M. Matthieu GREGORY, porte parole du ministère, conseiller technique,
M. Yann BRICE, adjoint au chef du bureau du cabinet,
Mme Coralie GARNIER, chef du département des affaires générales du bureau du cabinet,
M. René MICHEL, département du contrôle budgétaire,
M. Yves VAN HAECKE, vice-président délégué du CGAAER,
M. Jacques MORDANT, président de la MIGA,
M. Patrick LE BAIL, président de la MOVAC,
M. Dominique BESSE, chef du pôle administration générale du CGAAER,
Mme Christine VALIBUS, chef de secrétariat particulier du CGAAER.

Article 2.: l'arrêté du 12 mars 2007 désignant les représentants de l'administration au sein du comité technique paritaire spécial «cabinet du ministre» est abrogé.

Article 3.: La chef de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 mai 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche
Pour le ministre et par délégation,
La chef de cabinet

Nathalie BRICNET